



**NOTE D'INFORMATION**  
**00h01 GMT le 2 juin 2015**

## **Parlons argent : l'Afrique invitée du G7**

### **Résumé**

*Lors du prochain sommet du G7 en Allemagne, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres rencontreront quelques-uns de leurs homologues africains pour discuter de la façon dont ils peuvent soutenir la croissance économique et le développement durable du continent africain. Malgré un récent boom économique, l'Afrique reste gangrenée par la pauvreté et les inégalités.*

*Alors que le continent connaît l'un des taux de croissance les plus élevés au monde, ce sont les pays riches qui en récoltent les fruits. Chaque année, des milliards de dollars s'échappent de l'Afrique, la privant de recettes fiscales qui pourraient lui permettre de financer des services de santé et d'éducation pour toutes et tous.*

*Rien qu'en 2010, des multinationales et des investisseurs basés dans les pays du G7 ont escroqué l'Afrique de 6 milliards de dollars avec l'une des formes d'évasion fiscale : la manipulation des prix de transfert. Cette somme représente plus de trois fois les fonds nécessaires pour assurer l'accès universel aux services de santé primaires dans quatre pays touchés par Ebola : la Sierra Leone, le Liberia, la Guinée et la Guinée Bissau. Dans le même temps, en manquant à leurs promesses en matière d'aide au développement et de nouvelles contributions au financement de la lutte contre le changement climatique, les riches donateurs, dont des pays membres du G7, n'alimentent pas les autres flux de ressources essentielles pour l'Afrique.*

*Si les dirigeantes et dirigeants du G7 souhaitent vraiment soutenir la croissance économique et le développement durable de l'Afrique, ils doivent œuvrer à une réforme ambitieuse et approfondie des règles fiscales internationales qui permettent aux multinationales d'échapper à l'impôt et qui conduisent à un nivellement par le bas des conditions fiscales, toujours plus généreuses, accordées par des gouvernements soucieux de convaincre les entreprises d'implanter leurs activités dans leur pays. Ces règles laissent les multinationales prospérer tout en saignant l'Afrique à blanc.*

*Les pays du G7 doivent saisir l'occasion de ce sommet pour prendre des engagements ambitieux en matière de fiscalité et d'aide en amont de la Conférence des Nations unies sur le financement du développement, qui se*

*tiendra à Addis-Abeba en juillet. Ils doivent reconnaître que cette période est cruciale pour engendrer le changement dont l'Afrique a besoin afin de s'assurer un développement durable et équitable.*

Lors de leur prochain sommet en Allemagne, les chefs d'État et de gouvernement du G7 rencontreront quelques-uns de leurs homologues africains pour discuter de la façon dont ils peuvent soutenir la croissance économique et le développement durable du continent africain. L'Afrique connaît un boom économique. En 2014, le FMI a estimé que l'Éthiopie avait l'économie la plus dynamique au monde avec un taux de croissance de plus de 10 %. La République démocratique du Congo, la Côte-d'Ivoire, le Mozambique, la Tanzanie et le Rwanda connaissaient quant à eux une croissance de 7 %, voire plus<sup>1</sup>. Cependant, la majeure partie de la population africaine ne bénéficie pas de ces progrès comme elle le devrait. Des liens étroits entre les élites économiques et politiques de l'Afrique empêchent les bienfaits de la croissance d'atteindre le reste de la société, et les plus pauvres demeurent les laissés-pour-compte de la croissance.

Les gouvernements africains ont un rôle central à jouer pour renverser la situation à l'aide d'une série de mesures stratégiques propres à définir une trajectoire de développement plus équitable et plus durable pour leur pays. Tout effort dans cette direction est cependant entravé par des règles de financement du développement international faussées en faveur des pays riches, des grandes fortunes et d'intérêts commerciaux particuliers, notamment en ce qui concerne la fiscalité, l'aide publique au développement (APD), les financements privés et le changement climatique.

Sans un changement radical d'orientation, un accord international sur les moyens de financer le développement à l'avenir – y compris les objectifs de développement durable (ODD) pour les quinze prochaines années – ne servira pas les priorités de développement en Afrique et ne permettra pas au peuple africain de sortir de la pauvreté. La prochaine conférence des Nations unies sur le financement du développement à Addis-Abeba, en juillet, offrira aux pays riches l'occasion d'apporter leur soutien aux plans d'action des pays en développement de deux manières : en s'engageant à combattre les inégalités et la pauvreté et en proposant un changement systémique à l'échelle internationale dans des domaines touchant aux financements publics et privés, tels que la fiscalité, l'APD et le changement climatique. Les pays du G7 doivent profiter de ce sommet, en Allemagne, pour prendre des engagements ambitieux en matière de fiscalité et d'aide en amont de la Conférence des Nations unies sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba, en juillet. Ils doivent reconnaître que cette période est cruciale pour engendrer le changement dont l'Afrique et les autres pays en développement ont besoin afin de s'assurer une croissance à la fois équitable et durable.

## **Une Afrique en plein essor, mais gangrenée par la pauvreté et les inégalités**

Au cours des dix dernières années, l'Afrique a été le continent le plus dynamique au monde, avec un taux de croissance moyen annuel dépassant les 5 %<sup>2</sup>. La demande mondiale de ressources naturelles et le développement des exportations de matières premières et du tourisme, conjugués à l'amélioration du cadre réglementaire de la région et à la stabilité macroéconomique, expliquent en grande partie cette croissance impressionnante<sup>3</sup>. Pourtant, l'Afrique subsaharienne reste la région la plus pauvre au monde.

En Afrique subsaharienne, 40 % de la population vit dans l'extrême pauvreté, soit avec moins de 1,25 dollar par jour – une proportion quatre fois plus élevée que la moyenne mondiale<sup>4</sup>. La région affiche la plus importante prévalence de la faim et, contrairement à la tendance mondiale, le nombre total de personnes souffrant de la faim y continue d'augmenter<sup>5</sup>. Et les tendances de la pauvreté n'offrent pas de perspective plus réjouissante pour la région. Selon les prévisions, le nombre absolu de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne devrait augmenter de plus de 50 millions entre 2011 et

2030, pour atteindre 470 millions de personnes<sup>6</sup>. Les femmes sont les premières victimes. En Afrique subsaharienne, elles gagnent en moyenne 30 % moins que les hommes<sup>7</sup>, et continuent d'avoir un accès limité aux ressources de production, telles que la terre, l'eau et le crédit, et à des services comme la santé, l'éducation, la formation agricole et les aides à la petite agriculture.

L'importance des inégalités dans l'ensemble du continent africain freine les efforts de réduction de la pauvreté. Selon le coefficient de Gini, six pays africains (Afrique du Sud, Namibie, Botswana, Zambie, République centrafricaine et Lesotho) figurent parmi les dix pays les plus inégalitaires au monde. Dans ces six pays, les 10 % les plus riches de la population représentent en moyenne près de la moitié du revenu total combiné, alors que les 10 % les plus pauvres n'en gagnent que 1 %<sup>8</sup>. Pire, une large partie des revenus des plus riches ne restent pas sur le continent. Les élites africaines organisent des fuites de capitaux plus importantes, par rapport au PIB, que leurs homologues du reste du monde et elles placent une plus grande partie de leur patrimoine à l'étranger<sup>9</sup>.

## **Les pays riches, premiers bénéficiaires de l'essor africain**

Chaque année, des milliards de dollars s'échappent de l'Afrique sous la forme de transferts de bénéfices hors du continent par les investisseurs étrangers, de remboursements de la dette et de flux financiers illicites (opérations commerciales, fraude fiscale, activités criminelles comme le blanchiment d'argent, le trafic de drogue et d'armes et la traite d'êtres humains, corruption et abus de fonctions)<sup>10</sup>. Les seuls flux financiers illicites suffisent à faire de l'Afrique un « créancier net » du monde<sup>11</sup>, un constat radicalement en porte-à-faux avec son image de région qui ne fait qu'engloutir l'aide humanitaire et au développement.

Il convient de revenir sur l'idée généralement admise que l'Afrique perd de l'argent surtout à cause de la corruption. Les procédés d'optimisation fiscale permettent aux multinationales de sortir des sommes considérables d'Afrique. Selon un récent rapport du Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique, présidé par T. Mbeki, ancien président de l'Afrique du Sud, rien qu'en 2010, les multinationales ont été responsables de la sortie illicite d'environ 40 milliards de dollars<sup>12</sup> du simple fait de la manipulation des prix de transfert (une pratique qui consiste à délibérément surévaluer les importations et à sous-évaluer les exportations de biens et services entre filiales d'une même société afin d'échapper à l'impôt, d'éviter des droits de douane ou de blanchir de l'argent)<sup>13</sup>. Les entreprises et les investisseurs basés dans les pays du G7 sont eux-mêmes responsables de la fuite d'environ 20 milliards de dollars de bénéfices imposables<sup>14</sup>. Pour les trésors publics nationaux, cela revient à un manque à gagner de 6 milliards de dollars<sup>15</sup>. Et ce n'est là qu'un des nombreux tours de passe-passe réalisés par les multinationales pour truquer les comptes afin d'éviter de payer leur juste part d'impôt et de réaliser des investissements productifs à long terme sur le continent.

## **L'Afrique est saignée à blanc**

Les flux de capitaux sortant des pays africains du fait de la manipulation des prix de transfert ont un impact réel sur les ressources publiques, puisque les impôts dus sur ces sommes ne sont pas payés. Autre effet négatif, ces sorties de capitaux représentent une occasion perdue d'investir ces fonds dans le continent africain. Pour mettre en perspective l'importance de ce chiffre, 6 milliards de dollars représentent plus de trois fois les fonds nécessaires pour assurer un accès universel aux services de santé primaires dans les quatre pays touchés par Ebola que sont la Sierra Leone, le Liberia, la Guinée et la Guinée Bissau<sup>16</sup>. De tels investissements pourraient améliorer et même sauver des millions de vies.

Non contentes de tirer profit de ces failles pour réduire leur facture fiscale, nombre de multinationales actives en Afrique négocient des exonérations avec des pays engagés dans une course à qui offrira les conditions fiscales les plus attrayantes pour les investissements étrangers. En utilisant des procédés comme la manipulation des prix de transfert, les multinationales restreignent la capacité des États africains de lutter contre les inégalités. La

perte de ressources fiscales légitimes prive les pays africains de fonds publics essentiels pour combler les déficits de financement et pour investir dans les futurs ODD. Il ne fait aucun doute que le système fiscal international, qui permet aux multinationales de se soustraire à l'impôt, et les y incite presque, nécessite une réforme en profondeur et que l'Afrique subit les plus lourdes conséquences de ce système fragmenté et opaque.

## Des régimes d'imposition équitables dans les pays africains

En réduisant de 50 % leur « manque à gagner fiscal » (la différence entre le total des recettes attendues et les montants effectivement perçus), les pays africains pourraient mobiliser 112 milliards de dollars supplémentaires par an d'ici à 2020, ce qui correspond à 4 % du PIB du continent<sup>17</sup>. Le Rwanda offre l'exemple d'un pays qui a réussi à fortement augmenter ses recettes fiscales, tout en adoptant un régime d'imposition plus progressif<sup>18</sup>. Ses recettes nationales représentaient 14,7 % du PIB en 2005, contre 9 % en 1998. Dans le même temps, les coûts de la perception de l'impôt ont été réduits. Une telle réussite est imputable au renforcement de l'administration et à l'amélioration des mécanismes de redevabilité entre les parties prenantes. L'aide extérieure y a également contribué. Malheureusement, à l'échelle mondiale, moins de 0,1 % de l'aide publique au développement (APD) est destinée à la réforme ou modernisation des administrations fiscales, de la gestion des finances publiques ou de la perception de l'impôt<sup>19</sup>.

Cependant, les efforts pour augmenter la part du PIB que représente l'impôt doivent être considérés avec prudence. Les États doivent résister à la tentation d'augmenter rapidement leurs recettes par des formes d'imposition régressive ou de privilégier l'efficacité du système fiscal au détriment de sa progressivité. Déjà, les systèmes fiscaux des pays en développement font en général partie des plus régressifs au monde et pénalisent souvent les ménages pauvres. Par exemple, en Afrique Subsaharienne, les impôts indirects comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui frappent les ménages pauvres de manière disproportionnée, représentent en moyenne 67 % des recettes fiscales<sup>20</sup>. Un système fiscal régressif peut annuler en partie l'effet redistributif des investissements sociaux.

### Nigeria : le coût humain des pratiques fiscales abusives des entreprises

Le Nigeria doit aux pratiques fiscales abusives des entreprises, dont la fraude relative aux redevances de l'industrie extractive et d'autres formes d'activité illicite, de représenter la plus large part des flux financiers illicites en provenance d'Afrique (30,5 %), une part qui correspond à 12 % de son PIB<sup>21</sup>. Au niveau national, le pays applique un régime d'imposition régressif qui accentue l'inégalité de la répartition des richesses, les pauvres faisant face à des prélèvements disproportionnés par rapport aux contribuables fortunés. Pour combler son manque à gagner fiscal, l'État prélève divers impôts indirects dont le poids est souvent supporté par les vendeuses et vendeurs de rue et les petites et moyennes entreprises (PME), ce qui tasse encore des revenus déjà bas.

Par exemple, Charles Ogbu, 46 ans, père de quatre enfants, possède une entreprise de fumage de poisson à Ossissa, dans l'État du Delta. Les différents prélèvements dont il doit s'acquitter pèsent lourdement sur sa petite entreprise, alors même que celle-ci est menacée par l'effet du changement climatique sur son approvisionnement en poisson. Charles explique :

**« Tous les quatre jours, c'est-à-dire les jours de marché à Nkwor, je dois payer une série d'impôts aux administrations locales, aux autorités du marché, la taxe pour le développement et pour la sécurité, et même une taxe sur la moto que j'utilise pour transporter mon poisson. Il arrive que les fonctionnaires locaux instaurent un nouveau versement, impriment des papiers et disent que l'argent va à Asaba, la capitale. Nous sommes fatigués, mais nous n'avons personne à qui nous adresser. L'eau dans laquelle je pêche mon poisson s'assèche et est recouverte d'algues. La navigation y devient difficile. »**

Ngozi Okonjo-Iweala, ancien ministre des Finances, reconnaît que 75 % des entreprises enregistrées ne paient pas d'impôts<sup>22</sup>. Il ne faut pas nécessairement augmenter les taux d'imposition, mais plutôt améliorer les mécanismes de perception de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et de la TVA. Le gouvernement doit repenser ce système qui étouffe les petits commerces, les vendeurs sur les marchés (principalement des femmes) et les PME, tout en laissant les grandes entreprises et les multinationales abuser du système et s'en sortir à bon compte.

L'impôt sur les sociétés est extrêmement important pour les pays en développement. Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, il représente une part importante des recettes fiscales : environ 16 %, contre une moyenne de 6 % dans les pays à revenu élevé<sup>23</sup>. Imposer les entreprises, et en particulier les multinationales prospères, est l'une des formes d'imposition les plus progressives. Toutes les entreprises doivent payer leur juste part d'impôt, en fonction de leurs moyens. On ne devrait pas les laisser se soustraire à leurs obligations envers la population des pays dans lesquels elles exercent leurs activités et réalisent des bénéfices.

## **Les systèmes fiscaux internationaux favorisent l'évasion fiscale<sup>24</sup>**

Il ne fait aucun doute qu'en prenant des mesures à l'intérieur de leurs frontières, les pays en développement pourront évoluer rapidement vers une approche plus progressive et plus efficace de la fiscalité et des dépenses publiques. Mais leurs efforts pour accroître leurs recettes seront en définitive entravés par un système fiscal international injuste, qui favorise l'évasion fiscale des entreprises. Le manque à gagner des pays africains imputable à la manipulation des prix de transfert par les multinationales, comme nous l'avons déjà vu, ne représente qu'une petite partie du potentiel fiscal gâché par les pratiques d'optimisation fiscale des entreprises dans les pays en développement.

Les entreprises peuvent exploiter une myriade d'autres failles du système fiscal international leur permettant de faire « disparaître » des bénéfices imposables pour réduire au minimum leurs contributions fiscales. Elles peuvent attribuer artificiellement la possession de biens ou le lieu de transactions à des filiales qui n'existent que sur le papier, dans des juridictions opaques où les taux nominaux d'imposition sont très bas, voire nuls, autrement dit des « paradis fiscaux »<sup>25</sup>.

Compte tenu du manque de données disponibles et de l'opacité du reporting des entreprises, il est difficile d'obtenir des estimations des pertes financières accusées par les pays en développement du fait des pratiques d'optimisation fiscale des entreprises. Il n'existe quasiment pas d'estimations concernant plus particulièrement l'Afrique. Selon un récent rapport de la CNUCED, les pays en développement perdent environ 100 milliards de dollars de recettes fiscales chaque année en conséquence des stratagèmes d'optimisation fiscale des entreprises qui détournent les capitaux via les paradis fiscaux<sup>26</sup>. Ces 100 milliards ne recouvrent pas tous les procédés d'optimisation fiscale utilisés par les multinationales, ni les 138 milliards de dollars que les pays en développement perdraient chaque année en octroyant à celles-ci de généreux avantages fiscaux<sup>27</sup>. L'impact global des failles du système fiscal international sur la base d'imposition des pays en développement s'élève probablement à des centaines de milliards de dollars.

Les entreprises multinationales, les investisseurs internationaux et les paradis fiscaux ne doivent pas pouvoir prospérer de manière si inégalitaire, sur le dos et aux dépens des pays dont ils tirent leur valeur économique. Le G20 a reconnu que le système international d'imposition des entreprises est obsolète et doit être réformé. Le Plan d'action pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (*Base Erosion and Profit Shifting*, BEPS)<sup>28</sup> mené par l'OCDE arrive à échéance à la fin de cette année.

Malheureusement, le projet BEPS semble ne devoir appliquer qu'un pansement de fortune sur une plaie béante. Il vise notamment à réformer les règles fiscales internationales de manière à assurer que les multinationales puissent être imposées « là où elles exercent une activité économique réelle et créent véritablement de la valeur ». Il risque toutefois de renforcer un système conduisant à une augmentation des recettes fiscales dans les pays les plus riches, où les multinationales ont leur « résidence » fiscale, sans pour autant générer de nouvelles recettes dans les pays « sources » des bénéficiaires. En effet, l'OCDE s'est prononcée en faveur du statu quo, excluant toute négociation sur une répartition plus équitable des droits fiscaux (connue sous le nom de principe de la source ou de résidence<sup>29</sup>). Un autre défaut majeur du projet BEPS réside dans le fait que les deux-tiers des pays de la planète ne jouent aucun rôle officiel dans ce processus de négociation. Suite à une consultation régionale en Afrique, un administrateur fiscal en a fait la remarque en ces termes : « *C'est comme arriver à un dîner en espérant partager le repas, pour finalement se retrouver au menu.* »<sup>30</sup>

Le projet BEPS a en outre une portée trop étroite et se concentre excessivement sur les intérêts des pays riches. Par exemple, alors que l'agro-industrie, les télécommunications et les industries extractives sont des secteurs de première importance pour les pays en développement, le plan d'action BEPS n'y porte guère attention. De nombreux pays en développement tirent une large part de leurs recettes publiques des industries extractives, mais celles-ci sont souvent considérablement sous-imposées du fait d'exemptions fiscales ou de pratiques de transfert des bénéficiaires.

#### **Afrique du Sud : gros profits pour les géants miniers, grosses pertes pour l'État**

En 2012, plus de 300 milliards de rands (29,1 milliards de dollars), soit près de 10 % du PIB sont sortis d'Afrique du Sud sous la forme de flux financiers illicites. Parmi les grands coupables se trouvent les géants miniers du pays qui ont eu recours à diverses pratiques comptables douteuses afin d'éviter l'impôt. Le trésor public sud-africain a ainsi accusé un manque à gagner annuel de 359 millions de dollars<sup>31</sup>.

Pendant ce temps, des communautés minières pauvres doivent se passer des services publics de base qu'une telle somme aurait pu financer. Ermelo est une vieille ville minière à proximité de Johannesburg. La ville, en état de délabrement, connaît un taux de chômage élevé, et nombre de ses habitants ne disposent pas de services de base, tels que la distribution d'eau et d'électricité. De plus, la pollution de l'eau par les activités minières compromet la production agricole, et de nombreuses familles peinent désormais à se nourrir, n'ayant pas les moyens d'acheter des denrées alimentaires pour compenser leurs mauvaises récoltes.

À Welkom, une ville aurifère de la province de Free State, les mineurs souffrent de maladies respiratoires invalidantes, telle que la tuberculose ou la silicose, suite au manque de protection dans les mines. Ils ont cependant des difficultés pour accéder aux services de santé<sup>32</sup>.

Malheureusement, aucun processus international n'est engagé pour remédier au problème de l'octroi discrétionnaire d'incitations fiscales. Soucieux d'attirer les investissements étrangers directs, nombre de pays en développement offrent des avantages fiscaux généreux, sans réelle indication que cela contribue substantiellement au développement<sup>33</sup>, ou acceptent les conditions inéquitables imposées par les puissantes multinationales lors des négociations de contrats, par crainte que les entreprises n'aillent ailleurs. Par exemple, en Sierra Leone, un pays aux inégalités économiques très marquées, les dépenses fiscales représentaient en 2012 59 % du budget total de l'État, soit huit fois le budget de la santé et sept fois celui de l'éducation<sup>34</sup>. « Si l'Éthiopie pouvait récupérer ne serait-ce que 10 % des sommes qu'elle perd chaque année du fait des exonérations fiscales, le pays pourrait scolariser 1,4 million d'enfants supplémentaires<sup>35</sup>.

Des États tentent de résister à ces pressions des multinationales, comme l'illustre le cas suivant.

### Le gouvernement nigérien et la société minière Areva

Le Niger occupe la dernière place du classement mondial selon l'indice de développement humain des Nations unies. Soixante pour cent de sa population vit avec moins de 1 dollar par jour, bien que le pays soit le quatrième plus grand producteur d'uranium au monde. Le Niger a reçu très peu en retour de l'exploitation de cette précieuse ressource naturelle. Alors que l'uranium représente près de 50 % des exportations nigériennes, il ne compte que pour environ 5 % du budget national.

Areva, entreprise détenue à 86 % par l'État français<sup>36</sup> et leader mondial de l'énergie nucléaire, exploite l'uranium au Niger depuis plus de 40 ans. Au fil des années, elle a négocié une série d'avantages fiscaux comme des exonérations de droits d'exploitation, de TVA et de taxes sur les carburants, ainsi qu'un accord pour exclure une partie de ses recettes de la base imposable.

En mai 2014, Areva et le gouvernement nigérien ont conclu un nouvel accord général. Celui-ci reconnaît désormais un nouveau taux de redevance minière, devant passer progressivement de 5,5 % à 12 %, selon les cours du marché et les résultats de l'entreprise. À titre de comparaison, un taux de redevance au Canada, par exemple, serait d'environ 12 %. Mais compte tenu de la faiblesse du prix de l'uranium ces dernières années, l'entreprise continuera de payer des taux marginaux d'imposition réduits, le taux plus élevé n'entrant pas encore en vigueur.

Le gouvernement nigérien a annoncé la conclusion des conventions minières en octobre 2014, sans toutefois en dévoiler le contenu, malgré l'obligation constitutionnelle de ce faire. Il est donc impossible d'évaluer les modalités précises de l'accord entre Areva et le gouvernement. Celui-ci souhaitait appliquer une nouvelle convention qui mettrait fin aux exemptions de droits d'exploitation et de TVA. Cependant, Areva a négocié le maintien de son exemption de TVA et le report de ses versements fiscaux, ce qui réduit sa facture fiscale<sup>37</sup>.

La révision du code minier devra s'attaquer à cette question et définir un moyen plus équitable de calculer les contributions des entreprises extractives.

En attendant, le budget public du Niger s'élève à environ 2,7 milliards de dollars. Le pays a cruellement besoin de ressources supplémentaires pour maintenir et améliorer son offre de services de base, tels que l'éducation et l'accès gratuit à la santé, actuellement remis en cause. Face aux menaces que les crises alimentaires à répétition font peser sur la vie et les moyens de subsistance de la population, le pays doit également investir dans son agriculture. L'aide publique au développement finance actuellement 40 % du budget du Niger. La seule suppression de l'exemption de TVA dont bénéficie Areva permettrait au pays de mobiliser 20 millions de dollars par an. En 2013, ces 20 millions de dollars représentaient 5,6 % du budget nigérien de l'éducation<sup>38</sup>. Une telle somme pourrait couvrir les frais de scolarité de plus de 200 000 enfants dans le primaire<sup>39</sup>.

En 2014, les ministres des Finances des pays francophones à faible revenu se sont exprimés d'une seule voix sur la façon dont le système fiscal international compromet leur aptitude à lever suffisamment de recettes fiscales.

*« Le système fiscal mondial est organisé pour favoriser le paiement des taxes dans les pays du siège des entreprises multinationales, plutôt que dans les pays ou les matières premières sont produites. Ils ont besoin d'aide pour éliminer les exonérations, pour renégocier les traités fiscaux et d'investissement, et pour résister à une compétition dommageable globale visant à réduire les impôts directs. L'origine de ces problèmes est le manque de pouvoir décisionnel des pays à faible revenu dans les négociations globales sur les taxes<sup>40</sup>. »*

L'heure est venue de créer un **organisme intergouvernemental qui réunisse tous les pays sur un pied d'égalité et ait le mandat et les ressources nécessaires pour réformer l'impôt international sur les sociétés, afin de prévenir la fraude et**

## **l'optimisation fiscales, d'éviter une concurrence fiscale néfaste et d'assurer la coopération internationale des États en matière fiscale.**

Comme l'a dit dernièrement Winnie Byanyima, directrice générale d'Oxfam International, « *il est absurde qu'il existe des organisations internationales pour le commerce, la santé et le football, mais pas pour la fiscalité* ».

Cela renforcerait et compléterait les initiatives de réforme en cours, telles que le Plan d'action BEPS du G20 et de l'OCDE, ainsi que les efforts pour améliorer l'échange automatique d'informations entre les autorités fiscales et le système de reporting pays par pays visant à améliorer la transparence et à permettre à l'ensemble des pays de bénéficier plus équitablement du système fiscal international.

La conférence d'Addis-Abeba sera une étape cruciale dans l'amélioration de la coopération internationale en matière fiscale et offrira une formidable occasion de créer une dynamique. La fiscalité devra être la priorité absolue à Addis. Les États africains, comme tous les autres, doivent s'engager à prendre les mesures nécessaires pour mobiliser davantage de ressources grâce à un impôt progressif et à une transparence et une redevabilité accrues. Mais une réforme fiscale internationale est aussi essentielle pour qu'ils puissent pleinement exploiter leur propre potentiel fiscal et instaurer plus d'équité dans leur système.

## **Aide publique au développement : des promesses à tenir**

Dans le cadre d'une analyse du financement des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans un grand nombre de pays en développement, Oxfam et Development Finance International ont établi que les recettes publiques couvrent actuellement 77 % des dépenses liées aux OMD<sup>41</sup>. Les financements publics nationaux se sont révélés plus stables et faciles à mettre en œuvre que ceux émanant de donateurs. Ils correspondent également mieux aux priorités des gouvernements et présentent un meilleur équilibre entre les dépenses d'investissement et celles de fonctionnement. Ce constat souligne l'importance de la nécessité de mobiliser les ressources nationales. Même une augmentation des prélèvements perçus ne suffirait pas, à elle seule, à pourvoir aux besoins, qui sont énormes. D'autres sources de nouveaux financements publics internationaux sont nécessaires. Au cours des dix dernières années, les flux financiers autres que l'aide publique au développement (APD) ont considérablement augmenté. L'APD ne domine plus le portefeuille des financements du développement. Les financements privés, tels que les investissements directs étrangers (IDE) et les envois de fonds des travailleurs émigrés, représentent désormais la majeure partie des ressources entrant dans les pays en développement. L'APD reste cependant un flux essentiel de financements publics concessionnels pour plus d'un cinquième des pays de la planète. Aujourd'hui encore, l'aide est le plus important flux de ressources extérieures dans 43 pays (la plupart d'Afrique subsaharienne), où plus de 220 millions de personnes vivent avec moins de 1,25 dollar par jour<sup>42</sup> et où plus de 20 % de la population souffre de la faim.

*In fine*, le but est que l'APD perde sa raison d'être. Dans cette optique, l'aide doit tout d'abord stimuler d'autres formes de financement du développement et contribuer à les pérenniser. La grande majorité des personnes vivant dans l'extrême pauvreté habitent des pays dont les systèmes fiscaux sont déficients et ne permettent de collecter qu'un montant dérisoire de recettes publiques. L'aide devrait contribuer à renforcer la mobilisation des ressources nationales pour assurer une plus grande autonomie des pays. Il est en outre nécessaire que l'APD fasse progresser les droits des citoyennes et citoyens. Une plus grande part de l'aide doit servir à améliorer la redevabilité des institutions publiques et à soutenir les initiatives citoyennes pour demander des comptes à leur gouvernement. Le développement est le produit d'un pacte entre les citoyennes et citoyens actifs et un État efficace. La plupart du temps, l'APD n'obtient pas de bons résultats lorsqu'elle cherche à se substituer à cette relation, au lieu de la soutenir et la renforcer. Enfin, l'APD doit mieux aider durablement les populations à s'extraire de la pauvreté. Les pays donateurs hésitent encore à investir pleinement dans le succès des organismes de développement et des responsables locaux pour favoriser un développement non tributaire de l'aide.



## L'APD au Mozambique : un exemple de réussite

Avec l'impôt, les investissements réalisés à l'aide de l'APD au Mozambique ont directement contribué à la mise en œuvre d'un plan national de lutte contre la pauvreté et les inégalités, en encourageant les dépenses publiques dans les secteurs sociaux.

Il y a vingt ans, le Mozambique était le pays le plus pauvre au monde. Il a depuis doublé ses dépenses de santé pour notamment investir dans la formation de personnel supplémentaire et la création de centres médicaux à travers le pays, ce qui permet aujourd'hui à la population d'accéder directement à des médicaments. Au cours des dix dernières années, ces investissements ont permis de réduire de 20 % le nombre d'enfants mourant avant l'âge de cinq ans, au Mozambique<sup>43</sup>.

Les efforts du Mozambique pour réduire les risques de catastrophe ont également porté leurs fruits. En 2000, le pays a été ravagé par des cyclones et des inondations qui ont fait 800 morts, déplacé 500 000 habitants et détruit les sources de revenus de plus d'un million de personnes. Depuis, avec le soutien de l'aide internationale, le gouvernement a fait de la gestion des catastrophes naturelles une priorité et a élaboré un plan directeur national intégrant des systèmes d'alerte précoce et la mobilisation des communautés. Cela a permis de sauver de nombreuses vies et de protéger les moyens de subsistance de la population<sup>44</sup>.

L'aide internationale contribue à sauver des millions de vies et à atténuer la pauvreté et les inégalités.

Mais les pays riches ne tiennent toujours pas leurs promesses en matière d'aide – pour nombre d'entre eux, dans une large mesure. Si tous les pays membres de l'OCDE honoraient leur engagement, pris il y a quarante ans, de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement, ce sont 250 milliards de dollars supplémentaires qui seraient mobilisés chaque année, pour un total de près de 400 milliards par an<sup>45</sup>. Cette année, l'OCDE a annoncé que la moyenne des aides engagées par les donateurs s'est établie à seulement 0,29 % du RNB. Seuls cinq pays ont atteint l'objectif de 0,7 % en 2014 : le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni. Parmi les membres du G7, le Royaume-Uni, l'Allemagne et les États-Unis ont augmenté leur APD. En revanche, quinze pays donateurs ont réduit leur budget consacré à l'aide, dont quatre membres du G7 : la France, le Canada, le Japon et l'Italie. Les coupes les plus radicales ont été réalisées par l'Australie, le Canada, la France, le Japon, la Pologne, le Portugal et l'Espagne. L'aide apportée aux pays les moins avancés (PMA) a diminué de 8 % en 2014<sup>46</sup>, et seulement cinq donateurs (Danemark, Irlande, Luxembourg, Norvège et Suède) ont atteint l'objectif de verser 0,2 % de leur RNB aux pays les plus pauvres au titre de l'APD. Sur le plan de la répartition géographique de l'aide internationale, les pays donateurs n'ont consacré que 0,09 % de l'ensemble de leur RNB à l'aide aux PMA<sup>47</sup>, dont la majorité se trouvent en Afrique subsaharienne.

On ne peut pas non plus attendre des donateurs des pays émergents et autres nouveaux bailleurs qu'ils combler les déficits de financement. Si la coopération Sud-Sud a augmenté au cours des quinze dernières années, pour atteindre 16,1 à 19 milliards de dollars d'aide en 2011<sup>48</sup>, ce montant ne représente toujours qu'un huitième de l'APD versée par les membres de l'OCDE. Les donateurs traditionnels ne peuvent pas se dérober à leur promesse de contribuer pleinement aux financements publics concessionnels tout en comptant sur les pays en développement – dont une grande part de la population vit dans la pauvreté – pour réunir ce qui manque.

Les chocs, les crises et les incertitudes compromettent l'efficacité des efforts et investissements de développement et accentuent les inégalités. L'aide concessionnelle continue d'être absolument nécessaire pour permettre aux pays vulnérables de faire face aux aléas et de se rétablir. La récente épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest et le séisme au Népal ont montré que les progrès peuvent être rapidement réduits à néant et que les plus pauvres sont alors les premières victimes et subissent les conséquences plus longtemps.

Certes les catastrophes peuvent frapper n'importe où, mais elles ont plus d'impact sur les pays les plus pauvres et, au sein même de ces pays, sur les habitants les plus pauvres<sup>49</sup>.

## **Des dépenses publiques pour lutter contre la pauvreté et les inégalités et pour renforcer la résilience**

Un accroissement des financements nationaux et internationaux est crucial, mais l'usage qui en est fait est tout aussi important. Une plus grande proportion des ressources nationales et de l'aide extérieure – humanitaire et au développement – doit servir à prévenir, atténuer et réduire le risque, à renforcer la résilience et à développer des services publics accessibles à toutes et tous. Les investissements publics dans la santé, l'éducation, l'agriculture et l'eau et l'assainissement sont essentiels pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Ceux qui apportent une valeur ajoutée en protégeant contre les effets du changement climatique font partie intégrante des programmes de développement, car tout investissement tenant compte du dérèglement du climat permettra de préserver le développement durable aux niveaux local et mondial. Les financements publics internationaux déjà promis au titre de l'aide au développement ne doivent cependant pas être comptés une deuxième fois dans le cadre de nouveaux objectifs de financement de la lutte contre le changement climatique.

Pour améliorer l'efficacité de l'aide au développement, quelles que soient les formes de financement public (et privé), il va falloir prendre, à la conférence d'Addis-Abeba, des mesures visant à accélérer l'application des normes existantes. Citons par exemple les normes énoncées dans le Partenariat de Busan pour une coopération au service du développement, qui comprennent des engagements en matière d'appropriation par les États, de transparence et de redevabilité de l'ensemble des acteurs du développement<sup>50</sup>. Il est primordial que les gouvernements africains s'approprient les programmes de développement de leur propre pays (et en répondent). Il est également nécessaire de mettre l'accent sur la façon dont les financements publics internationaux et les dépenses publiques nationales sont affectés, puisque cela a une influence décisive sur les résultats en matière de lutte contre les inégalités et la pauvreté. Les dépenses réalisées au sein même des pays, dans les différents secteurs ou les diverses catégories sociales (sexe, âge, origine ethnique, etc.), sont essentielles à cet égard. Une étude réalisée en 2010 par l'Association pour les droits de la femme et le développement (AWID) a révélé que le budget médian pour 740 organisations de femmes à travers le monde se montait à la somme dérisoire d'environ 20 000 dollars<sup>51</sup>. Des avancées significatives des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes ne seront possibles qu'avec des ressources conséquentes. La plupart des pays en développement ne consacrent en moyenne que 38 % de leur budget aux secteurs visés par les OMD<sup>52</sup>.

Il est essentiel que les gouvernements africains rendent compte des objectifs de dépense dans les secteurs clés, tels que la santé, l'éducation et l'agriculture, conformément aux engagements de l'Union africaine. Par exemple, les pays touchés par l'épidémie d'Ebola, en Afrique de l'Ouest, consacraient traditionnellement trop peu de ressources publiques à la santé, par rapport à l'objectif d'Abuja fixé à 15 % du budget. Seul le Liberia a atteint cet objectif, même si le pays est loin d'arriver à 86 dollars par habitant et par an, à savoir le seuil minimum de dépenses publiques nécessaires pour parvenir à l'universalité des soins de santé primaires, selon les dernières estimations<sup>53</sup>. Seulement dix pays africains ont régulièrement honoré l'engagement de Maputo de consacrer au moins 10 % de leur budget au secteur agricole<sup>54</sup>, bien que les dirigeants de l'Union africaine aient réaffirmé cet objectif l'an dernier, à Malabo<sup>55</sup>. Mais il est vrai que celui-ci peut constituer un défi de taille, dans la mesure où les frais de service de la dette, en nette augmentation, évincent les autres dépenses, telles que la santé et l'éducation. De plus, une grande part du budget est consacrée à la réalisation d'infrastructures de grande envergure, également essentielles<sup>56</sup>.

Les fonds mondiaux pour la santé et l'éducation, quand ils sont alignés avec les plans nationaux, revêtent une importance cruciale dans les efforts pour combler ces déficits. Toutefois, dans le long terme, les pays doivent pouvoir financer ces priorités sur leur propre budget. Le Partenariat mondial pour l'éducation offre un formidable modèle de coopération

internationale qui privilégie l'appropriation par les pays et la pérennité des résultats, en basant le financement des plans d'éducation nationaux sur la qualité de ceux-ci. Cette approche mérite un plus grand soutien financier de la part de la communauté internationale, et il faut éviter de fragmenter les efforts en créant un autre fonds mondial pour l'éducation. Si le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a apporté une réponse efficace face à ces trois maladies, un tel modèle ne permettrait pas la mise en œuvre de systèmes de santé complets. Au lieu de cela, les investissements directs dans les plans de santé nationaux doivent en premier lieu viser à assurer l'appropriation par les pays et à soutenir la planification et les priorités nationales, tout en évitant les problèmes de coordination des différents donateurs dans les pays concernés.

## **Aligner les financements privés pour assurer un développement durable et équitable et la réduction de la pauvreté**

Les financements privés sont incontournables dans la mobilisation des énormes ressources nécessaires pour répondre au défi du développement durable, puisque les niveaux d'investissement pour les grands projets d'infrastructure comme les routes, les chemins de fer, l'électricité et les télécommunications sont considérables. Mais les financements privés doivent jouer un rôle positif dans les efforts de développement en créant des emplois, en permettant aux gens d'acquérir de nouvelles compétences et en générant les salaires dont les communautés ont cruellement besoin pour prospérer. Les financements privés et le secteur privé ne peuvent pas non plus remplacer les financements publics.

Les IDE jouent un rôle important dans le processus de développement en stimulant le secteur privé, mais il est urgent d'améliorer leur transparence et leur qualité, ainsi que de réguler et diriger l'ensemble des flux vers les secteurs prioritaires en conformité avec les priorités nationales. Les pays en développement doivent pouvoir disposer de la marge d'action politique et de la flexibilité nécessaires pour canaliser et réguler les flux et les activités de financement privés qui permettront de favoriser une croissance équitable et des emplois décentés. Jusqu'à présent, les faits montrent que les IDE atteignent difficilement les pays les moins développés et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) qui fournissent la majorité des emplois et du PIB dans les pays en développement<sup>57</sup>.

Le rôle des instruments financiers créés pour mobiliser les investissements privés, tels que les partenariats public-privé et le financement mixte d'actions de développement, est systématiquement trop mis en avant par les donateurs et les gouvernements. Dans les futurs partenariats, il faudra veiller à ce que le rôle des prestataires privés dans le secteur du développement soit positif et durable, et qu'il n'entre pas en conflit avec l'intérêt public. Les financements privés sont trop souvent mobilisés de manière trouble et sans redevabilité, ce qui entraîne des dettes publiques et privées occultes et des violations des droits humains, environnementaux et sociaux. La preuve est chaque jour plus grande, y compris dans de nombreux pays européens, que les accords contractuels à long terme dans le cadre desquels le secteur privé doit fournir un service public ou un bien d'équipement, sont une méthode de financement très coûteuse et risquée. En cas d'échec, il peut arriver que les partenariats public-privés (PPP) finissent par « privatiser les profits et nationaliser les pertes », lorsque le secteur public doit venir en aide ou renflouer un prestataire privé défaillant<sup>58</sup>. Les recherches menées par Oxfam sur les « méga-PPP » dans le domaine de l'agriculture ont également montré que ceux-ci avaient tendance à détourner les bénéfices des investissements au profit des plus privilégiés et des plus puissants, en faisant peser les risques sur les plus démunis et les plus vulnérables<sup>59</sup>. Malgré cela, il y a eu une expansion rapide de l'aide utilisée en partenariat avec l'investissement du secteur privé, sans que le débat de rigueur n'ait lieu pour définir les solides structures et mécanismes de reddition de comptes nécessaires pour assurer que l'aide stimule les contributions du secteur privé au développement durable. D'ici 2015, on s'attend à ce que le montant de l'aide accordée au secteur privé excède 100 milliards de dollars, soit pratiquement l'équivalent des deux-tiers de l'APD.

Les financements privés ne peuvent pas et ne doivent pas se substituer au rôle de l'État, qui est dans l'obligation de protéger les droits humains et de fournir des services de base et des programmes de vulgarisation agricole. Des services de santé publique et d'éducation de qualité et gratuits au point d'utilisation pour toutes et tous peuvent avoir un fort pouvoir égalisateur, car ils améliorent les perspectives économiques de la majorité tout en protégeant les plus vulnérables de l'appauvrissement. Pour fournir un service public universel, il est impératif de combler les insuffisances de financement au niveau national, au moyen d'un système fiscal renforcé et plus équitable et d'une aide, le cas échéant.

Pourtant, nombreux sont les gouvernements de pays en développement et les bailleurs qui soutiennent le secteur privé en tant que partenaires de développement dans des secteurs comme la santé, l'éducation, l'agriculture et l'eau et l'assainissement.

Le Département britannique pour le développement international (Department for International Development, DfID) a, par exemple, été récemment critiqué pour ses partenariats avec le secteur privé. La Commission indépendante pour l'impact de l'aide (Independent Commission for Aid Impact, ICAI) a déclaré que « le DfID doit collaborer avec des entreprises qui veulent investir dans les pays en développement de façon à maximiser les bénéfices pour les pauvres »<sup>60</sup>. Pour donner un autre exemple, la Société financière internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale investit des sommes considérables dans des hôpitaux urbains haut de gamme, des compagnies d'assurances privées et d'autres services de santé privés par le biais de son initiative pour la Santé en Afrique<sup>61</sup>.

Les services de santé et d'éducation privés bénéficient d'abord et avant tout aux personnes riches, au détriment des personnes pauvres. Lorsque, par exemple, les soins de santé sont fournis par le secteur privé, les soins et les médicaments de qualité sont souvent réservés à ceux qui peuvent les payer, ce qui implique que les personnes pauvres sont obligées de se contenter de médicaments ou de soins de qualité inférieure. En outre, le fait de privilégier le secteur privé risque d'entraîner une diminution des services publics, puisque les ressources financières et humaines sont détournées du système public vers le privé. Oxfam a calculé qu'un nouvel hôpital construit et géré en PPP au Lesotho coûte au moins trois fois plus que l'ancien hôpital public qu'il remplace, ce qui représente 51 % du budget total de la santé pour l'ensemble du pays<sup>62</sup>. Dans une proposition élaborée par la Chambre de commerce internationale (CCI) en réponse au projet de texte de négociation en vue du sommet d'Addis, la CCI a insisté pour ajouter des passages en faveur du financement mixte (public et privé) et d'un rôle plus important des financements privés, notamment « l'utilisation de fonds publics limités pour mobiliser des fonds privés »<sup>63</sup>.

Parallèlement, les prêts de la SFI à des intermédiaires financiers comme les banques, les fonds privés et les fonds spéculatifs, pour des projets dans les secteurs de l'énergie ou de l'agro-industrie, dépassent désormais de 50 % les prêts du groupe de la Banque mondiale dans le secteur de la santé et sont trois fois supérieurs aux prêts de la SFI à destination de l'éducation, avec des conséquences désastreuses pour les populations qui souffrent de la violation de leurs droits fonciers et de leurs autres droits humains<sup>64</sup>.

Il est urgent de travailler à l'établissement de réglementations et de normes contraignantes favorisant le respect des priorités de développement nationales et l'adhésion des entreprises aux Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits humains, et l'application des politiques internationales de sauvegarde environnementale et sociale. De manière plus spécifique, des critères clairs doivent être établis pour les donateurs et les gouvernements lorsqu'ils choisissent des partenaires du secteur privé et envisagent de conclure des accords. Ces critères doivent être basés sur la viabilité financière, la redevabilité et un solide cadre de gouvernance qui inclut une supervision indépendante, ainsi que des rapports et un suivi transparents. La conformité aux principes d'efficacité du développement, ainsi qu'aux politiques de sauvegarde environnementale et sociale, est également indispensable. Il doit aussi y avoir équité des risques, du partage des bénéfices et de l'influence sur la conception des projets entre les gouvernements, les bailleurs et les investisseurs privés. Et enfin, chaque projet doit être évalué en vue de déterminer s'il

maximise les bénéfices pour le développement durable et garantit le caractère non préjudiciable des interventions.

## **Le changement climatique pèse lourdement sur les pays en développement**

Dans de nombreux pays en développement, le changement climatique entraîne déjà d'énormes dépenses supplémentaires qui n'ont pas été prises en compte au moment de fixer les objectifs de développement. Les modèles conservateurs descendants (qui ont tendance à grandement sous-estimer les coûts liés à l'adaptation) indiquent que, selon les tendances actuelles des émissions mondiales de gaz à effet de serre, les pays d'Afrique subsaharienne seront confrontés à des coûts totaux liés à l'adaptation au changement climatique et aux dommages résiduels des effets du changement climatique situés entre 0,5 et 1 % de leur PIB d'ici 2025, plus de 2 % de leur PIB d'ici 2050, et plus de 6 % à la fin du siècle<sup>65</sup>.

Les pays du G7 portent eux-mêmes une grande part de responsabilité dans les émissions de gaz à effet de serre à l'origine de ces dérèglements. Les centrales au charbon en activité dans les seuls pays du G7 génèrent deux fois plus d'émissions que les énergies fossiles dans l'ensemble du continent africain. Elles vont coûter à l'Afrique plus de 40 milliards de dollars par an d'ici aux années 2080, et le double environ d'ici à la fin du siècle. C'est trois fois plus que l'apport d'APD aux pays africains par les membres du G7.

Face à de tels coûts, les dépenses intérieures rien que pour l'adaptation (sans compter les coûts d'atténuation du changement climatique) sont considérables et en augmentation. Oxfam estime que les pays d'Afrique subsaharienne consacrent déjà environ 5 milliards de dollars de leurs propres ressources à l'adaptation, ce qui, pour beaucoup de pays, est bien supérieur aux sommes qu'ils ont reçues dans le cadre du financement international de la lutte contre le changement climatique. Par exemple, chaque année, la Tanzanie dépense en fonds propres environ trois fois plus pour l'adaptation que ce qu'elle a reçu dans le cadre du financement international de la lutte contre le changement climatique au cours des trois années de la période des financements précoces, de 2010 à 2012 – et l'Éthiopie le double de ce qu'elle a reçu<sup>66</sup>.

Cette année, les gouvernements négocient un nouvel accord international de lutte contre le changement climatique pour l'après-2020, qui devrait être finalisé à Paris au mois de décembre 2015. Face à la hausse vertigineuse des coûts intérieurs et à la stagnation des flux internationaux de fonds publics pour le climat, les négociateurs du Groupe Afrique ont proposé un nouvel objectif à long terme pour l'adaptation, qui permettrait de fixer les objectifs financiers pour l'adaptation à l'échelle internationale sur la base de l'ambition collective du nouvel accord en la matière. L'adaptation n'ayant bénéficié ces dernières années que d'une part négligeable (moins d'un cinquième) des flux financiers internationaux alloués au climat, il est indispensable que la proposition du Groupe Afrique soit approuvée à Paris, afin de garantir une augmentation significative du financement public international pour l'adaptation dans les années à venir.

Il est néanmoins tout aussi crucial de s'assurer que les pays donateurs (qui, de plus en plus, comptent leurs contributions deux fois, au titre de l'APD et du financement de la lutte contre le changement climatique) ne détournent pas les budgets d'aide existants pour financer les nouvelles dépenses d'adaptation au changement climatique. Lors de la Conférence des Nations unies sur le financement de l'aide au développement à Addis Ababa, il faudra reconnaître que le changement climatique est une charge supplémentaire pour les pays en développement. Un « financement climat » spécifique pour l'atténuation et la résilience au changement climatique (comprenant des fonds visant à renforcer la sécurité alimentaire face au changement climatique) doit être alloué en plus des ressources fournies pour honorer les engagements actuels en matière d'aide (tels que l'objectif de 0,7 % du RNB), et il est indispensable de mettre immédiatement fin au détournement de l'aide existante au profit du financement de la lutte contre le changement climatique.

Toutefois, en reconnaissant que le financement de la lutte contre le changement climatique peut satisfaire aux critères de l'aide au développement si elle est allouée sous forme de subventions ou de prêts concessionnels, et que les mesures d'adaptation sont souvent de même nature que les programmes de développement bien conçus, un accord intérimaire pourrait être conclu à Addis : là où le financement de la lutte contre le changement climatique est admissible au titre de l'APD, il doit être intégré à un budget d'aide global plus important, qui augmente au moins au même rythme que l'augmentation du financement de la lutte contre le changement climatique. Ce serait une première étape qui permettrait de mettre un terme au détournement de l'aide existante au profit du financement climat et de prévoir un financement climat qui s'ajoute aux engagements existants en matière d'aide. Un accord sur ce point lors de la conférence d'Addis représenterait une mesure importante qui permettrait d'instaurer un climat de confiance et qui contribuerait à faire sortir de l'impasse les négociations sur le financement de la lutte contre le changement climatique lors de la conférence des parties à la CCNUCC cette année, à Paris.

En outre, Addis est le meilleur endroit pour obtenir un engagement vis-à-vis d'un processus politique de haut niveau de mobilisation de nouvelles sources de financement, telles qu'un juste prix du carbone sur les carburants de soute, des taxes sur les transactions financières et d'autres sources novatrices, qui garantiraient un financement prévisible et évolutif du Fonds vert pour le climat, en plus des contributions existantes provenant des budgets nationaux.

## Conclusion

Les pays africains ont cruellement besoin de financements publics supplémentaires et innovants, non seulement pour combler les manques de financement dans leur budget, mais aussi pour investir davantage dans les futurs objectifs de développement durable. Les gouvernements africains ont un rôle central à jouer pour renverser la situation à l'aide d'une série de mesures stratégiques propres à assurer une trajectoire de développement durable et plus équitable pour leurs pays. Mais leurs efforts se trouvent entravés par des politiques de financement international qui sont faussées en faveur des pays riches, des grandes fortunes et d'intérêts commerciaux particuliers. Le continent africain subit dès lors une hémorragie de milliards de dollars de ressources financières imposables. Les ressources fiscales ainsi perdues auraient pu être investies dans la réduction des inégalités et de la pauvreté. Dans le même temps, en manquant à leurs promesses en matière d'aide au développement et de nouvelles contributions au financement de la lutte contre le changement climatique, les pays riches donateurs n'alimentent pas les autres flux de ressources essentielles pour l'Afrique. Le G7 doit passer à la vitesse supérieure pour réformer des règles fiscales actuellement injustes, de sorte qu'elles bénéficient à tous les pays, en particulier aux plus pauvres. Il doit également tenir ses promesses en matière d'aide et respecter son engagement d'apporter de nouveaux financements supplémentaires pour les efforts d'atténuation du changement climatique et d'adaptation.

### **Oxfam appelle à prendre les mesures suivantes pour assurer un financement du développement équitable pour toutes et tous :**

- Les États doivent être disposés à prendre des engagements ambitieux à Addis-Abeba ; ce sera le point d'orgue de l'année la plus importante pour le développement dans les quinze prochaines années. Cela passe par **une participation politique au sommet** : la conférence devra réunir les chefs d'État et de gouvernement, voire des ministres des Finances.
- Les gouvernements doivent mener à bien la tâche de mettre un frein à l'évasion fiscale des multinationales, par la **création d'un organisme intergouvernemental de coopération en matière fiscale qui réunisse tous les pays**, développés et en développement, sur un pied d'égalité, et qui élargisse la portée des futures négociations fiscales aux questions essentielles pour permettre aux pays en développement de percevoir leur juste part de recettes fiscales.

- Reconnaissant que la plupart des donateurs n'honorent pas les promesses d'aide déjà faites, les États doivent **renouveler leur engagement de consacrer 0,7 % de leur RNB à l'APD et étayer cet engagement par des objectifs chiffrés assortis d'un calendrier tangible et vérifiable**. Ils devront notamment prévoir de porter la part de l'aide destinée aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables à 50 % dans les cinq prochaines années.
- Les États doivent reconnaître que le **financement de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets doit venir s'ajouter** aux ressources apportées pour atteindre les objectifs existants de financement du développement. Ils doivent commencer par accepter que, dans un premier temps, là où le financement de la lutte contre le changement climatique est admissible au titre de l'APD, il doit être intégré à un budget global de l'aide plus important, qui augmente au moins au même rythme que l'augmentation du financement de la lutte contre le changement climatique.
- Les financements privés doivent **garantir un développement durable et équitable et la réduction de la pauvreté**. Ils ne sauraient combler les déficits dans l'offre et le financement des services publics et doivent faire l'objet d'une grande transparence et redevabilité.
- L'augmentation de l'**aide concessionnelle internationale et des dépenses publiques nationales doit viser à réduire les inégalités économiques et sociales et la pauvreté**. Elle doit permettre d'accroître les dépenses en faveur des services publics, des femmes et des autres groupes défavorisés, de l'agriculture durable et de la production familiale et paysanne, ainsi que des efforts citoyens pour demander des comptes aux gouvernements.

# Notes

---

Dernière consultation de tous les liens : le mardi 26 mai 2015.

- <sup>1</sup> IMF Data Mapper, <http://www.imf.org/external/datamapper/index.php>
- <sup>2</sup> P. Chuhan-Pole et al (2014) « Africa's Pulse: An analysis of issues shaping Africa's economic future, Volume 9 », Banque mondiale, [http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Africa/Report/Africas-Pulse-brochure\\_Vol9.pdf](http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Africa/Report/Africas-Pulse-brochure_Vol9.pdf)
- <sup>3</sup> P. Chuhan-Pole et al (2013) « Africa's Pulse: An analysis of issues shaping Africa's economic future, Volume 8 », Banque mondiale, [http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Africa/Report/Africas-Pulse-brochure\\_Vol8.pdf](http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Africa/Report/Africas-Pulse-brochure_Vol8.pdf)
- <sup>4</sup> *Ibid.*
- <sup>5</sup> FAO, FIDA et PAM (2014) « L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2014 : Créer un environnement plus propice à la sécurité alimentaire et à la nutrition », Rome : FAO, <http://www.fao.org/3/a-i4030f.pdf>
- <sup>6</sup> R. Greenhill et al (2015) « Financing the future: How international public finance should fund a global social compact to eradicate poverty », Londres : ODI, <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9594.pdf>
- <sup>7</sup> ONU Femmes (2015) « Les progrès des femmes dans le monde 2015-2016 : Transformer les économies, réaliser les droits », ONU Femmes, [http://www.unwomen.org/~media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2015/progress\\_executive\\_summary\\_fr.pdf](http://www.unwomen.org/~media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2015/progress_executive_summary_fr.pdf)
- <sup>8</sup> A. Kiersz (2014) « Here Are The Most Unequal Countries In The World », *UK Business Insider*, <http://uk.businessinsider.com/gini-index-income-inequality-world-map-2014-11>
- <sup>9</sup> P. Collier, A. Hoeffler et C. Pattillo (2001) « Flight Capital as Portfolio Choice », *World Economic Review* 15(1) 55-79, <http://elibrary.worldbank.org/doi/abs/10.1093/wber/15.1.55>
- <sup>10</sup> Le Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique définit les flux financiers illicites (FFI) comme « les capitaux gagnés, transférés ou utilisés illégalement ». Conférence conjointe UA/CEA des ministres des finances, de la planification et du développement économique (2011) « Flux financiers illicites : Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique », [http://www.uneca.org/sites/default/files/publications/ffi\\_rapport\\_francais.pdf](http://www.uneca.org/sites/default/files/publications/ffi_rapport_francais.pdf).
- <sup>11</sup> Banque africaine de développement et Global Financial Integrity (2013) « Illicit Financial Flows and the Problem of Net Resource Transfers from Africa: 1980-2009 », [http://www.gfintegrity.org/storage/gfip/documents/reports/AfricaNetResources/gfi\\_afdb\\_iffs\\_and\\_the\\_problem\\_of\\_net\\_resource\\_transfers\\_from\\_africa\\_1980-2009-web.pdf](http://www.gfintegrity.org/storage/gfip/documents/reports/AfricaNetResources/gfi_afdb_iffs_and_the_problem_of_net_resource_transfers_from_africa_1980-2009-web.pdf)
- <sup>12</sup> Conférence conjointe UA/CEA des ministres des finances, de la planification et du développement économique (2011) « Flux financiers illicites : Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique », p. 105, <http://www.uneca.org/fr/publications/flux-financiers-illicites-0>. Selon le rapport, ce montant pourrait même être supérieur.
- <sup>13</sup> La manipulation des prix de transfert consiste à déclarer un prix inférieur ou supérieur à la valeur réelle de biens et de services transférés entre filiales d'une même entreprise multinationale. Elle a principalement pour but de réduire artificiellement la facture fiscale, en permettant de déclarer des pertes dans les pays à forte imposition et des bénéfices dans ceux à faible imposition. En théorie, une manipulation délibérée des prix de transfert constitue une fraude fiscale. Mais dans la pratique,



---

les règles fiscales actuelles permettent aux entreprises de fixer les prix de nombre de biens et services qui leur sont propres de façon plus ou moins arbitraire. Il est donc quasiment impossible pour les autorités fiscales des pays en développement d'en contester la validité. L'OCDE estime que le commerce mondial est constitué à 60 % d'échanges internes aux entreprises et pourrait donc être menacé par la manipulation des prix de transfert.

<sup>14</sup> Calcul basé sur le fait que les sept pays représentaient au total 52 % des stocks mondiaux en 2013. Rapporté aux 40 milliards de dollars sortant de l'Afrique du fait de la manipulation des prix de transfert, ce pourcentage correspond à 20 milliards de dollars imputables aux multinationales et aux investisseurs basés dans les pays du G7. Source : les données sur les investissements directs étrangers venant des pays du G7 sont tirées de la CNUCED, <http://unctadstat.unctad.org/wds/TableViewer/tableView.aspx>

<sup>15</sup> Le taux d'imposition des sociétés se situant à 28 % en moyenne dans les pays africains, cela correspond à un manque à gagner fiscal de près de 11 milliards de dollars.

<sup>16</sup> Le déficit de financement annuel qui doit être comblé pour atteindre l'universalité des soins de santé primaires est d'environ 419 millions de dollars pour la Sierra Leone, 279 millions pour le Liberia, 882 millions pour la Guinée et 132 millions pour la Guinée-Bissau. M. Kamal-Yanni (2015) « Plus jamais ça : Mettre en place des systèmes de santé résilients et tirer les enseignements de la crise liée à Ebola », Oxford : Oxfam, <https://www.oxfam.org/fr/rapports/plus-jamais-ca-mettre-en-place-des-systemes-de-sante-resilients-et-tirer-les-enseignements>

<sup>17</sup> Nouveaux calculs d'Oxfam fondés sur ceux du FMI concernant l'effort fiscal et le potentiel fiscal. Une simulation a été réalisée afin d'estimer les sommes qui seraient perçues si le manque à gagner fiscal était divisé par deux d'ici 2020. En supposant que le PIB (en dollars aux prix courants) augmente au même rythme annuel moyen qu'au cours de l'exercice biennal 2011-2012 et que le potentiel fiscal reste constant, au niveau présenté dans les chiffres du FMI. Le FMI définit le potentiel fiscal comme le niveau maximum de ressources publiques qu'un pays peut atteindre compte tenu des paramètres suivants : PIB par habitant, ouverture aux échanges, part des dépenses publiques d'éducation dans le PIB, taux d'inflation, coefficient de Gini, perception de la corruption et part de l'agriculture dans le PIB. En principe, les trois premières variables ont un effet positif sur les recettes fiscales, tandis que les autres sont supposées exercer une influence négative sur la perception de l'impôt. L'effort fiscal est la différence entre les ressources effectivement mobilisées et le potentiel fiscal.

<sup>18</sup> B. Kagarama Bahizi (2013) « National Taxation Policy and Local Government Revenue Collection », Office rwandais des recettes, [www.rra.gov.rw/IMG/ppt/Presentation\\_to\\_Kwigira\\_Dialogue.ppt](http://www.rra.gov.rw/IMG/ppt/Presentation_to_Kwigira_Dialogue.ppt)

<sup>19</sup> FMI, OCDE, ONU et Banque mondiale (2011) « Supporting the Development of More Effective Tax Systems: A report to the G20 development working group by the IMF, OECD, UN and World Bank », p. 21, <http://oecd.org/ctp/48993634.pdf>

<sup>20</sup> FMI (2014), « Fiscal Policy and Income Inequality », document d'orientation du FMI, Washington, D.C. : IMF, Figure 8, <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/012314.pdf>

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> AFP (2013) « Economic growth not meeting needs of poor, says Okonjo-Iweala » *Vanguard*, le 9 décembre, <http://www.vanguardngr.com/2013/12/economic-growth-meeting-needs-poor-says-okonjo-iweala/>

<sup>23</sup> FMI (2014), « Fiscal Policy and Income Inequality », document d'orientation du FMI, Washington, D.C. : FMI, <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/050914.pdf>

- 
- <sup>24</sup> Voir C. Godfrey (2014) « Petits arrangements entre amis : Pourquoi la réforme fiscale internationale n'inquiète pas encore les entreprises championnes de l'évasion fiscale », Oxford : Oxfam, <http://oxf.am/6Bt>
- <sup>25</sup> Les paradis fiscaux sont des juridictions ou des territoires qui ont délibérément adopté des cadres fiscaux et légaux qui permettent aux non-résidents (personne physique ou entité juridique) de minimiser leur contribution fiscale dans les pays où ils exercent une activité économique substantielle. En général, ces paradis fiscaux remplissent plusieurs des critères suivants (cumulatifs) : (i) ils apportent des avantages fiscaux uniquement aux entités juridiques ou aux particuliers non résidents, sans exiger une activité économique substantielle dans le pays ou la dépendance, (ii) ils proposent un taux d'imposition effectif nettement plus bas, notamment une imposition nulle pour les personnes physiques ou morales, (iii) ils ont adopté une législation ou des pratiques administratives qui empêchent l'échange automatique d'informations avec les autres États à des fins fiscales, (iv) ils ont adopté des dispositions législatives, juridiques ou administratives qui permettent la non-divulgence de la structure organisationnelle des entités juridiques (fiducies, organisations caritatives, fondations, etc.) ou de la propriété des actifs ou des droits.
- <sup>26</sup> R. Bolwijn (2015) « The fiscal role of multinational enterprises: Towards guidelines for coherent international tax and investment policies », UNCTAD Investment Policy Hub, <http://investmentpolicyhub.unctad.org/Blog/Index/42>
- <sup>27</sup> ActionAid (2013) « Give us a break: How big companies are getting tax-free deals », ActionAid, [http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/give\\_us\\_a\\_break\\_-\\_how\\_big\\_companies\\_are\\_getting\\_tax-free\\_deals\\_21\\_aug.pdf](http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/give_us_a_break_-_how_big_companies_are_getting_tax-free_deals_21_aug.pdf)
- <sup>28</sup> C. Godfrey (2014) *op. cit.*
- <sup>29</sup> Il arrive souvent que le siège d'une société enregistrée dans un pays a établi sa résidence fiscale dans un autre pays.
- <sup>30</sup> Oxfam (à publier, juin 2015) « African Tax Renaissance: Beyond the BEPS Project », rapport de recherche, Oxford : Oxfam.
- <sup>31</sup> Open Society Initiative for South Africa (OSISA), Third World Network Africa, Tax Justice Network Africa, Action Aid International, Christian Aid (2009) « Breaking the Curse: How Transparent Taxation and Fair Taxes can Turn Africa's Mineral Wealth into Development », <http://www.christianaid.org.uk/Images/breaking-the-curse.pdf>
- <sup>32</sup> Entretiens réalisés par des partenaires d'Oxfam : MACUA (Mining Affected Communities United in Action) et le Réseau pour la justice économique.
- <sup>33</sup> Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2012) « Rapport sur l'investissement dans le monde 2012 », [http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2012overview\\_fr.pdf](http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2012overview_fr.pdf)
- <sup>34</sup> M. Curtis (2014), « Losing Out: Sierra Leone's massive revenue losses from tax incentives », Budget Advocacy Network (BAN), the National Advocacy Coalition on Extractives (NACE) et Tax Justice Network-Africa, <http://www.christianaid.org.uk/images/Sierra-Leone-Report-tax-incentives-080414.pdf>
- <sup>35</sup> Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous (2014), « Augmenter les recettes fiscales pour combler le déficit de financement de l'éducation », Document d'orientation 12, <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002270/227092F.pdf>
- <sup>36</sup> « L'État français contrôle directement ou indirectement 86,52 % du capital d'AREVA », Areva, « Structure du capital », <http://www.areva.com/FR/finance-1166/structure-du-capital-du-leader-mondial-de-l-industrie-nucleaire-et-acteur-majeur-des-bioenergies.html>

- 
- <sup>37</sup> *Journal officiel de la République du Niger*, 12 juin 2014, p. 1-2
- <sup>38</sup> Gouvernement du Niger (2013) « Loi de finance », <http://www.stat-niger.org/statistique/articles.php?lng=fr&pg=680>
- <sup>39</sup> Dépenses par enfant en primaire : 92 dollars, Institut des statistiques (2011), « Financing Education in sub-Saharan Africa: Meeting the Challenges of Expansion, Equity and Quality », UNESCO, p. 124-125, [http://www.uis.unesco.org/Library/Documents/Finance\\_EN\\_web.pdf](http://www.uis.unesco.org/Library/Documents/Finance_EN_web.pdf)
- <sup>40</sup> Réseau des Ministres des Finances des PFR Francophones (2014) « Les ministres des PFR exigent une juste part des recettes budgétaires globales », Organisation Internationale de la Francophonie, [http://www.francophonie.org/IMG/pdf/reumin\\_washington\\_9oct2014\\_note\\_de\\_presse\\_fr.pdf](http://www.francophonie.org/IMG/pdf/reumin_washington_9oct2014_note_de_presse_fr.pdf)
- <sup>41</sup> M. Martin et J. Walker (à publier, 2015) « Financing the Sustainable Development Goals: Lessons from Government Spending on the MDGs », Development Finance International (DFI) et Oxfam
- <sup>42</sup> Development Initiatives (2013) « Investments to End Poverty: Real money, real choices, real lives », [http://devinit.org/wp-content/uploads/2013/09/Investments\\_to\\_End\\_Poverty\\_full\\_report.pdf](http://devinit.org/wp-content/uploads/2013/09/Investments_to_End_Poverty_full_report.pdf)
- <sup>43</sup> Objectifs du Millénaire pour le développement Rapport 2008, République du Mozambique, p. 30, Département britannique pour le développement international (DFID) « The UK announces £215 million to support Mozambique to reduce poverty and deliver services to the poorest », communiqué de presse, 3 mai 2006, <http://reliefweb.int/report/mozambique/uk-announces-%C2%A3215-million-support-mozambique-reduce-poverty-and-deliver-services>
- <sup>44</sup> USAID (2012) « Pounds of Prevention – A Disaster Risk Reduction Story – Focus on Mozambique », [http://www.preventionweb.net/files/25850\\_mozambiquepoundsprevention1.pdf](http://www.preventionweb.net/files/25850_mozambiquepoundsprevention1.pdf)
- <sup>45</sup> M. Martin et J. Walker (à publier, 2015) *op. cit.*
- <sup>46</sup> Hors allègement de la dette.
- <sup>47</sup> C. Blampied « Le rapport DATA 2014 : Lutter contre la pauvreté et financer l'avenir de l'Afrique », ONE, <http://www.one.org/international/policy/data-report-2014/>
- <sup>48</sup> Secrétariat général des Nations unies (2014), « Tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement Rapport du Secrétaire général », Conseil économique et social, 15 mai 2014.
- <sup>49</sup> D. Hillier et G. Castillo (2013) « Pas de hasard : Résilience et inégalités face au risque », Oxford : Oxfam, <https://www.oxfam.org/fr/rapports/pas-de-hasard>
- <sup>50</sup> Voir : F. Bena (2012) « Efficacité de l'aide : les clés de Busan », Oxford : Oxfam, <https://www.oxfam.org/fr/rapports/efficacite-de-laide-les-cles-de-busan>
- <sup>51</sup> Pour plus d'informations, voir : L. Alpízar Durán (2015) « 20 Years of Shamefully Scarce Funding for Feminists and Women's Rights Movements », AWID, <http://www.unrisd.org/UNRISD/website/newsview.nsf/%28httpNews%29/ACCD0FD07EFC887AC1257E44002B9333?OpenDocument>
- <sup>52</sup> M. Martin et J. Walker (à publier, 2015) *op. cit.*
- <sup>53</sup> En 2001, les chefs d'État africains ont décidé d'allouer 15 % des dépenses publiques à la santé et aux services de lutte contre l'épidémie de VIH/sida. D. McIntyre et F. Meheus (2014) « Fiscal Space for Domestic Funding of Health and Other Social Services », Chatham House, [http://www.chathamhouse.org/sites/files/chathamhouse/home/chatham/public\\_html/sites/default/files/20140300DomesticFundingHealthMcIntyreMeheus.pdf](http://www.chathamhouse.org/sites/files/chathamhouse/home/chatham/public_html/sites/default/files/20140300DomesticFundingHealthMcIntyreMeheus.pdf)
- <sup>54</sup> FAO (2013) « 2025 : approche unifiée pour l'éradication de la faim en Afrique », <http://www.fao.org/news/story/fr/item/179304/icode/>

- 
- <sup>55</sup> PDDAA « Synthèse de la Déclaration de Malabo sur le PDDAA et d'autres décisions en rapport avec l'UA », [http://caadp.net/sites/default/files/malabo\\_synthesis\\_french.pdf](http://caadp.net/sites/default/files/malabo_synthesis_french.pdf)
- <sup>56</sup> M. Martin et J. Walker (à publier, 2015) *op. cit.*
- <sup>57</sup> IEG (2014) « World Bank Group Support to Public-Private Partnerships: Lessons from Experience in Client Countries, FY02-12 », Groupe de la Banque mondiale, <http://ieq.worldbankgroup.org/evaluations/world-bank-group-support-ppp>
- <sup>58</sup> *Ibid.*
- <sup>59</sup> R. Willoughby (2014) « Un aléa moral ? Les méga-partenariats public-privé dans l'agriculture africaine », Oxford : Oxfam, <http://oxf.am/E7w>
- <sup>60</sup> Commission indépendante pour l'impact de l'aide (2015) « Business in Development », Gouvernement britannique, <http://icai.independent.gov.uk/wp-content/uploads/2015/05/ICAI-Business-in-Development-FINAL.pdf>
- <sup>61</sup> A. Marriott et J. Hamer (2014) « Investir pour la minorité : L'initiative pour la Santé en Afrique de la SFI », Oxford : Oxfam, <http://oxf.am/ajN>
- <sup>62</sup> A. Marriott (2014) « Une dangereuse diversion : Le partenariat public-privé phare de la SFI en matière de santé va-t-il entraîner la faillite du ministère de la Santé du Lesotho ? », Oxford : Oxfam, <http://oxf.am/5QA>
- <sup>63</sup> Chambre de commerce internationale, « Third International Conference on Financing for Development Inputs to the draft Addis Ababa Accord (as of 16 April 2015) Submission by the FfD Business Sector Steering Committee », [http://www.ffdbusinesscommittee.org/uploads/1/9/6/4/19640823/ffd\\_bus\\_comm\\_preliminary\\_inputs\\_dist.pdf](http://www.ffdbusinesscommittee.org/uploads/1/9/6/4/19640823/ffd_bus_comm_preliminary_inputs_dist.pdf)
- <sup>64</sup> K. Geary (2015) « La souffrance des autres : Le coût humain des investissements de la Société financière internationale (SFI) réalisés par le biais d'intermédiaires financiers », Oxford : Oxfam, <http://oxf.am/ZYpR>
- <sup>65</sup> Étude d'Oxfam commandée par Climate Analytics et effectuée à l'aide du modèle AD-RICE pour le document d'information d'Oxfam : « Qu'ils mangent du charbon ! Pourquoi le G7 doit mettre fin à la combustion du charbon pour lutter contre le changement climatique et contre la faim »
- <sup>66</sup> Estimations des dépenses nationales en matière d'adaptation de la Tanzanie et de l'Éthiopie basées sur l'analyse d'un budget national effectuée par Bird (2014), décrites par Oxfam dans : « Sortir de l'impasse : le financement de la lutte contre le changement climatique post-2020 dans l'Accord de Paris » (2014), et sur les données relatives aux fonds internationaux pour l'adaptation reçus au titre de financements précoces de [www.climatefundsupdate.org](http://www.climatefundsupdate.org), présentées par Oxfam dans « Faim et réchauffement climatique, même combat : Comment empêcher le changement climatique d'enrayer la lutte contre la faim » (2014), <https://www.oxfam.org/fr/rapports/faim-et-rechauffement-climatique-meme-combat-2020>.

---

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous le numéro ISBN 978-1-78077-869-3 en juin 2015.

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Ce document a été rédigé par Claire Godfrey.

Les informations contenues dans ce document sont correctes au moment de la mise sous presse.

## Oxfam

Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté.

Oxfam Allemagne ([www.oxfam.de](http://www.oxfam.de)), Oxfam Amérique ([www.oxfamamerica.org](http://www.oxfamamerica.org)), Oxfam Australie ([www.oxfam.org.au](http://www.oxfam.org.au)), Oxfam-en-Belgique ([www.oxfamsol.be](http://www.oxfamsol.be)), Oxfam Canada ([www.oxfam.ca](http://www.oxfam.ca)), Oxfam France ([www.oxfamfrance.org](http://www.oxfamfrance.org)), Oxfam Grand-Bretagne ([www.oxfam.org.uk](http://www.oxfam.org.uk)), Oxfam Hong Kong ([www.oxfam.org.hk](http://www.oxfam.org.hk)), Oxfam Inde ([www.oxfamindia.org](http://www.oxfamindia.org)), Oxfam Intermón ([www.oxfamintermon.org](http://www.oxfamintermon.org)), Oxfam Irlande ([www.oxfamireland.org](http://www.oxfamireland.org)), Oxfam Italie ([www.oxfamitalia.org](http://www.oxfamitalia.org)), Oxfam Japon ([www.oxfam.jp](http://www.oxfam.jp)), Oxfam Mexique ([www.oxfammexico.org](http://www.oxfammexico.org)), Oxfam Nouvelle-Zélande ([www.oxfam.org.nz](http://www.oxfam.org.nz)), Oxfam Novib ([www.oxfamnovib.nl](http://www.oxfamnovib.nl)), Oxfam Québec ([www.oxfam.qc.ca](http://www.oxfam.qc.ca))

[www.oxfam.org](http://www.oxfam.org)

